

DELIBERATIONS

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	19
présents	16
votants	16

L'an deux mil vingt-six, le **QUATRE JUIN**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte
CARCREFF Sylvie	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe
VERGNES Stéphanie	GAVALAND Cédric	CAHAREL Loïcia	RABU Sophie
CORBIN Pierre-Marie	GUEGAN Alan	BONNET Claudine	FRICAUD Yoann

ABSENTS EXCUSÉS : GOINARD Jean-Noël ; MOREAU Karine; BOUCHET Stéphanie

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BONNET Claudine

OBJET

54/2026

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR
LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL**

La chambre Régionale des Comptes a ouvert la procédure de contrôle des comptes de la communauté de communes Châteaubriant Derval le 14 avril 2025.

Celle-ci portait sur la période de contrôle des comptes et de la gestion de 2019 jusqu'à la période la plus récente.

La Chambre Régionale des Comptes a effectué en parallèle un contrôle portant sur la sobriété foncière débutant en 2010 jusqu'à la période la plus récente.

Le Rapport d'observations définitives a été remis le 24 novembre 2025. La période de réserve électorale n'autorisait pas la présentation du rapport dans les 3 mois précédent le renouvellement des assemblées délibérantes ; c'est pourquoi ce rapport a été présenté au conseil communautaire qui suit l'installation de l'assemblée délibérante puis doit être mis à l'ordre du jour des conseils municipaux des communes membres dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,

PREND ACTE de ce rapport qui n'appelle pas d'observations de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

